

388 **◆ L'analyse économique des fondements du droit d'auteur : une approche réductrice pourtant indispensable**

Joëlle Farchy

« À l'heure où les arguments économiques ont fait une nette percée dans les tentatives d'adaptation des lois, revenir sur l'analyse des fondements du droit d'auteur ne semble pas inutile. L'approche économique est certes réductrice puisqu'elle s'appuie sur une doctrine utilitariste dans laquelle ce n'est pas l'auteur qui est au centre du dispositif mais une filière culturelle dans son ensemble ; le droit d'auteur n'est pas une fin en soi mais un moyen, au service d'un objectif, qui est celui de la maximisation du bien-être social dans une perspective d'efficacité. Cette approche économique est pourtant indispensable pour relativiser les choix effectués par chaque législation et adapter les moyens aux objectifs fixés.

396 **◆ Médicaments génériques : marques et usages honnêtes**

Laurence Julien-Raes
Eric Le Bihan

« Un arrêt important de la Cour d'appel de Paris a été rendu le 3 mai 2006 dans une affaire concernant la marque Deroxat. Cette décision est favorable à la protection de la marque du médicament princeps et restreint, par conséquent, les possibilités de son usage par un concurrent génériqueur. Deux exceptions au droit des marques ont été invoquées en l'espèce sans succès par le défendeur : l'application des règles relatives à la publicité comparative et la référence nécessaire pour indiquer la destination d'un produit ou d'un service. L'arrêt de la Cour de justice Gillette sert en particulier de guide à l'examen de cette jurisprudence, notamment sur la notion d'usages honnêtes en matière industrielle et commerciale.

407

◆ Les négociations à l'OMC sur les indications géographiques : un enjeu majeur pour l'Union européenne dans le cadre du programme de Doha pour le développement

Patrick Ravillard
Antonio Fernandez-Martos

« Les indications géographiques constituent une forme de propriété intellectuelle reconnue par l'accord de l'OMC sur les ADPIC. Il s'agit d'un outil de protection efficace, largement utilisé par l'Union européenne pour la promotion de ses produits du terroir. Dans le cadre du cycle actuel des négociations commerciales à l'OMC l'Union européenne plaide pour un renforcement de la protection des indications géographiques au niveau multilatéral. Ces négociations sont particulièrement difficiles. Trois sujets relatifs aux indications géographiques sont en discussion : l'établissement d'un système multilatéral de notification et d'enregistrement, l'extension de la protection renforcée dont bénéficient les vins et spiritueux aux autres dénominations européennes qui font l'objet d'usurpation dans les pays tiers. Les enjeux en termes économiques sont importants pour l'Union européenne. L'article fait l'état des lieux des négociations sur ces trois sujets et dresse les perspectives après la Conférence ministérielle de l'OMC qui a eu lieu à Hong-Kong du 13 au 18 décembre 2005 et la suspension des négociations commerciales décidée le 24 juillet 2006.

418

◆ La pratique des marques internationales : bilan

Marc Sabatier

« La marque internationale est un moyen très pratique et économiquement abordable d'obtenir une protection d'une marque dans un certain nombre de pays importants, mais les régimes prévus par l'Arrangement et le Protocole de Madrid ne sont pas exempts d'embûches qu'il vaut mieux connaître. L'auteur nous en dévoile les arcanes.

429 **◆ Optimisation fiscale et propriété industrielle**

Jean-Marc Tirard

« En dépit d'un environnement fiscal globalement peu attractif, les entreprises françaises bénéficient d'un régime fiscal relativement favorable au titre de la recherche et de l'exploitation de certains droits de la propriété industrielle. Elles peuvent en outre, en vertu du principe de la liberté d'établissement, s'organiser pour bénéficier des régimes fiscaux privilégiés accordés par un certain nombre de pays notamment au sein de l'Union européenne. Compte tenu des enjeux économiques et stratégiques en cause, il n'est pas inutile de faire le point sur la question.

471 **◆ Droits des créations techniques**Jean-Christophe Galloux
Ernest Gutmann
Bertrand Warusfel483 **◆ Droits des marques et autres signes distinctifs**Georges Bonet
Xavier Buffet Delmas
Ignacio de Medrano Caballero497 **◆ Concurrence – Responsabilité civile**

Jérôme Passa

CHRONIQUES

438 **◆ Droit d'auteur et droits voisins**

André Lucas

453 **◆ Dessins et modèles**Patrice de Candé
Charles de Haas

511 REVUE DES THÈSES

ACTUALITÉS

515 **◆ Publications récentes**516 **◆ Actualité réglementaire**